



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Il sera procédé à une participation du public par voie électronique du **mercredi 8 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022 inclus**, portant sur un projet de modification des installations (centrale d'enrobage, unité de transit de produits minéraux ou des déchets non dangereux inertes ainsi qu'une unité de broyage, concassage et criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou des déchets non dangereux) exploitées par la société Atlanroute à Saint-Sauveur d'Aunis.

Le porter à connaissance transmis dans ce cadre par la société Atlanroute sera consultable le temps de la participation du public par voie électronique, sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) - rubrique « publications » - sous-rubriques « consultations du public/autres consultations ».

Le public pourra faire part de ses observations ou propositions par courrier électronique (en précisant en objet le projet concerné) à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

La décision ne peut être définitivement adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.

La décision du préfet sur ce projet de modification porté par la Société Atlanroute fera l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime pendant une durée minimale de quatre mois.